

Des lanières pour carte d'identité qui rompent facilement



Jean-François Labrecque
jlabrecque@asstsas.qc.ca

« NOS LANIÈRES POUR CARTE D'IDENTITÉ SONT-ELLES SÉCURITAIRES ? » VOILÀ UNE QUESTION QUI REVIENT RÉGULIÈREMENT. MIS À PART LES ASPECTS TECHNIQUES, NOUS RÉPONDONS HABITUELLEMENT PAR UNE AUTRE QUESTION : « QUEL EST LE NIVEAU D'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX RISQUES D'AGRESSION ? »

Le ministère de la Santé et des Services sociaux n'impose aucune norme sur les systèmes d'attache sécuritaire pour carte d'identité. Toutefois, dans bon nombre d'établissements, l'obligation de porter la carte d'identité fait partie intégrante de la politique encadrant le code vestimentaire.

La préoccupation concernant la sécurité des lanières doit donc être de même importance que, par exemple, celle des chaussures de travail adaptées et sécuritaires, des lunettes de sécurité, ou d'éviter les vêtements et accessoires accrochants (cordon, foulard, collier, grandes boucles d'oreille, etc.).

Les lanières ne doivent pas nuire à la santé et à la sécurité des travailleurs. En général, il s'agit de risques de contamination (ex. : par des liquides biologiques), d'accrochage (ex. : dans un convoyeur de production alimentaire) et d'agression (agrippement, étranglement). Les lanières doivent donc se défaire facilement en cas d'accrochage ou d'agression. Les risques d'agression sont liés à la dangerosité et se classent en trois niveaux, soit faibles, modérés et élevés. Ils peuvent varier selon les types de clientèle et leurs milieux spécifiques.

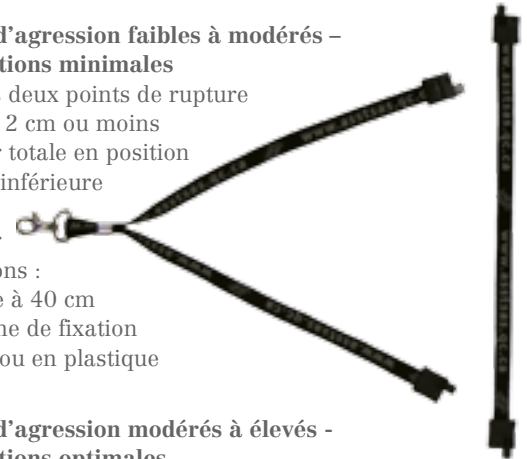
Le potentiel de violence

La nature particulière de la clientèle et la diversité des tâches, surtout pour les travailleurs exposés à un potentiel de violence élevée, obligent à un examen rigoureux des différents produits offerts sur le

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES POUR DES LANIÈRES SÉCURITAIRES

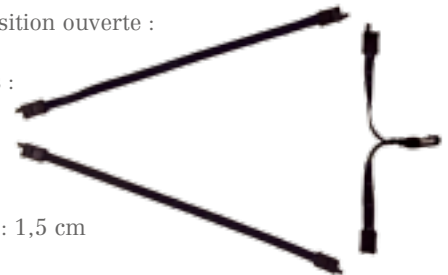
Risques d'agression faibles à modérés – spécifications minimales

- Au moins deux points de rupture
- Largeur : 2 cm ou moins
- Longueur totale en position ouverte : inférieure à 120 cm
- Longueur des sections : inférieure à 40 cm
- Mécanisme de fixation en métal ou en plastique



Risques d'agression modérés à élevés - spécifications optimales

- Trois points de rupture
- Largeur : 1 cm
- Longueur totale en position ouverte : entre 73 et 77 cm
- Longueur des sections : entre 23 et 26 cm
- Mécanisme de fixation tout en plastique
- Largeur des ancrages : 1,5 cm



marché. Une analyse de risques et un regard global sur la situation de travail par le comité de SST permettront un choix judicieux quant à la prévention des accidents, tout en satisfaisant aux exigences des établissements quant au port de la carte d'identité. ■

Les lanières ne doivent pas nuire à la santé et à la sécurité des travailleurs.